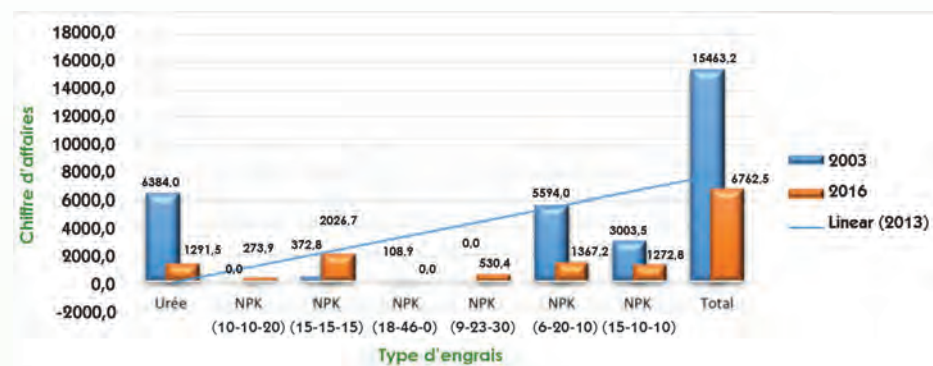


Graphique 2 : Chiffre d'affaires de l'urée et de l'engrais



- ❑ La distribution d'engrais est « confiée à plusieurs acteurs souvent non qualifiés, alors que quelques opérateurs expérimentés seulement auraient suffi pour mener à bien cette mission et respecter les délais de livraison fixés par le ministère ».
- ❑ De petites quantités allant de deux à 100 tonnes sont distribuées individuellement à des bénéficiaires repartis sur toutes les régions.
- ❑ A côté de la lenteur des paiements de l'Etat, les importateurs et distributeurs d'engrais souffrent également de la lourdeur des procédures et des conditions de crédit bancaire.
- ❑ A cela s'ajoute les problèmes de ruptures de stock généralement constatés en période de forte demande.



Source : Enquêtes PAPA 2017
Auteur : CRES, 2018



FEED THE FUTURE
The U.S. Government's Global Hunger & Food Security Initiative



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DE L'EQUIPEMENT RURAL**

PAPA

**PROJET D'APPUI AUX
POLITIQUES AGRICOLES**

INFORMATIONS SUR NOS RÉSULTATS D'ENQUÊTES

**Importation et distribution d'engrais au Sénégal :
faible capacité d'importation des entreprises**



Au total, 16 entreprises ont été répertoriées et seules onze d'entre elles s'activent encore dans la filière. Les cinq autres se sont reconverties pour se spécialiser dans la vente de semences, de produits phytosanitaires, de produits d'hygiène publique, de groupes électrogènes, etc. Parmi celles-ci, cinq ont accepté de renseigner le questionnaire.

Caractéristiques générales des entreprises d'importation et de distribution d'engrais

- Entreprises en majorité formelles et localisées dans une zone industrielle.
- Faible recours au financement bancaire.
- Chefs d'entreprise bien instruits et techniquement formés, âgés en moyenne de 59 ans et deux parmi eux ont migré.

Capacité d'importation : Faible capacité d'importation d'engrais des entreprises.

La capacité d'importation est définie comme la quantité maximum d'engrais qu'une entreprise peut importer par année. Au stade de démarrage, une entreprise est capable d'importer 6206,4 tonnes d'engrais. Ce chiffre a largement augmenté en 2017 et reste tout de même faible, comparé aux besoins des producteurs. On observe cependant, une très forte variabilité des capacités d'importation, allant de 10 à 20 000 tonnes pour certaines entreprises au démarrage et 125 à 3500000 tonnes en 2017 (Tableau 3)

Tableau 3 : Capacité moyenne d'importation d'engrais

Période	Capacité moyenne d'importation	Min	Max	CV
Au démarrage	6.206,4	10	20.000	1,41
2017	715.425	125	3.500.000	2,21

Source : Enquêtes PAPA-CRES, 2017.

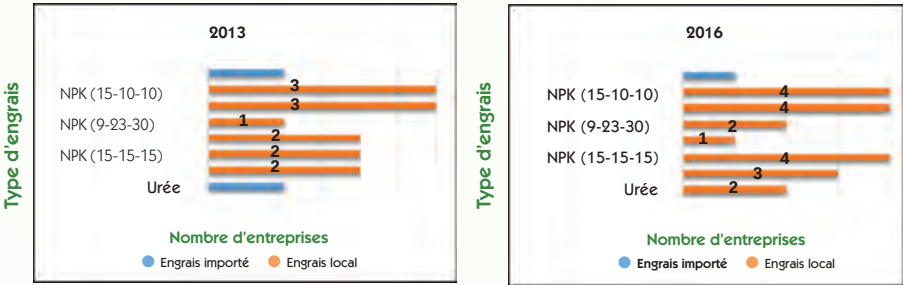
☐ **Nombre d'entreprises ayant distribué l'engrais importé et/ou local en 2013 et 2016**

Peu d'entreprises importent l'engrais au Sénégal. En 2013, deux entreprises sur les cinq qui ont répondu à l'enquête ont importé de l'engrais bio et de l'urée au Sénégal. Ce nombre est passé du double au simple en 2016, seule une entreprise a importé l'engrais bio.

En 2016 deux entreprises sur cinq ont déclaré avoir distribué de l'urée qu'elles ont achetée au Sénégal. Etant donné que ce type d'engrais n'est pas fabriqué au Sénégal, ces entreprises l'ont acquis auprès de la SENCHIM qui s'approvisionne à partir de sa filiale basée au Nigéria. En dehors de l'engrais bio et l'urée, tout l'engrais de type NPK est produit localement par l'industrie de fabrication d'engrais qui est le fournisseur principal de ces entreprises (Graphique 1).



Graphique 1 : Nombre d'entreprises ayant distribué l'engrais importé et/ou local en 2013 et 2016



Source : Enquête PAPA-CRES, 2017.

Quantité moyenne distribuée

☐ **Forte variabilité des distributeurs d'engrais.**

En 2013, une entreprise a en moyenne distribué 8.515 tonnes d'urée, 11750 tonnes de NPK (6-20-10) et 6750 tonnes de NPK (15-10-10). Les quantités de NPK (10-10-20), de NPK (15-15-15) et de NPK (18-46-0) fournies sont le fait d'une seule entreprise et sont chacune de 6000 tonnes.

En 2016, les quantités moyennes d'urée et de NPK (6-10-20) distribués ont respectivement diminué de 3.165 et 12.835 tonnes. Sur les cinq entreprises enquêtées, une seule a fourni 2000 tonnes de NPK (10-10-20) et 1.798 tonnes de NPK (9-23-30) à ladite-année. Aucune d'entre elles n'a attribué de NPK (18-46-0). Ces régressions peuvent être expliquées par une forte variabilité des distributeurs d'engrais d'une année à une autre.

Tableau 2 : Quantité moyenne d'engrais (urée et NPK) distribuée

Type d'engrais	2013				2016			
	Quantité moyenne distribuée (en tonne)	Min	Max	CV	Quantité moyenne distribuée (en tonne)	Min	Max	CV
UREE	8515	30	17 000	1,41	5350	50	12 000	1,1
NPK (10-10-20)	6 000	6 000	6 000	-	2 000	2 000	2 000	-
NPK (15-15-15)	6 000	6 000	6 000	-	4281	2 843	7 000	0,6
NPK (9-23-30)	-	-	-	-	1 798	1 798	1 798	-
NPK (18-46-0)	6 000	6 000	6 000	-	-	-	-	-
NPK (6-20-10)	11 750	7 000	16 500	0,57	2 080	160	4 000	1,3
NPK (15-10-10)	6 750	4 000	9 500	0,58	2 035	1 105	3 000	0,5

Source : Enquête PAPA-CRES, 2017¹.

Les ventes

☐ **Baisse considérable des ventes d'engrais (urée et NPK) en 2016**

En 2013, le chiffre d'affaires des entreprises d'importation et de distribution d'engrais s'est établi à 15,5 milliards de francs CFA dont près de la moitié réalisé sur la vente d'urée (6,4 milliards). Les ventes de NPK (10-10-20), de NPK (15-15-15), de NPK (18-46-0), de NPK (6-10-20) ainsi que de NPK (15-10-10) sont respectivement de 273, 9 millions, 372,8 millions, 108,9 millions, 5,6 milliards et 3 milliards de francs CFA (Graphique 2).

¹ Enquête menée auprès de 345 entreprises dans les 14 régions du Sénégal